

Traitement de l'insuffisance cardiaque

FineHeart lauréat de l'appel à projet « i-demo » France 2030 pour un montant total de 7.8 M euros

Un financement non dilutif pour soutenir le développement clinique de son FLOWMAKER®

Bordeaux, France, 13 mars 2024 - FineHeart S.A, société de medtech au stade clinique qui développe des solutions pour la cardiologie, annonce l'obtention d'un financement non dilutif de 7.8 M euros, dans le cadre de l'appel à projet "i-Demo" porté par France 2030.

A l'issue d'un processus de sélection très exigeant, France 2030 a récompensé la technologie de rupture du FLOWMAKER®, dispositif médical mini invasif, totalement implantable, de restauration du débit cardiaque pour répondre aux besoins non satisfaits des patients souffrant d'insuffisance cardiaque sévère, offrant une(r)évolution mécatronique des Pacemakers.

Alors que FineHeart a reçu l'autorisation de démarrer son programme clinique en Europe fin 2023, ce financement va permettre d'accélérer la mise à disposition des patients en France du FLOWMAKER et soutenir son industrialisation sur le territoire français. La société recevra le paiement en 4 tranches sur une période de 43 mois, la première sera délivrée à l'occasion du prochain rendez-vous avec l'Haute Autorité de Santé.

Pour **Arnaud Mascarell, CEO et co-fondateur de FineHeart** : « *Ce financement est une reconnaissance du potentiel thérapeutique de notre dispositif d'assistance cardiaque de rupture pour le traitement de l'insuffisance cardiaque sévère. Nous nous réjouissons à la perspective d'étendre notre étude clinique européenne en France, alors que l'intérêt de la communauté de cardiologie internationale pour notre thérapie est de plus en plus marqué. Cette reconnaissance va impacter positivement l'ensemble de notre programme de développement industriel et clinique en cours. Je suis très fier d'associer toute l'équipe de FineHeart qui s'est investie sans relâche pour lever les nombreux verrous scientifiques et techniques rencontrés afin de permettre aux patients de bénéficier de notre thérapie.* »

Deuxième cause de mortalité dans le monde après le cancer, l'insuffisance cardiaque est une maladie dégénérative qui évolue vers une forme sévère, se traduisant par une incapacité du cœur à se contracter efficacement. Chaque année, 200.000 patients dans les pays du G7, ne sont pas pris en charge efficacement, faute de traitement.

Contacts

Media Relations

Annie-Florence Loyer
afloyer@newcap.fr
+33 (0) 6 88 20 35 59

FineHeart Communications

James Palmer
j.palmer@orpheonfinance.com
+33 (0) 7 60 92 77 72

À propos du FLOWMAKER®

FLOWMAKER® est le premier accélérateur de débit cardiaque totalement implantable, conçu par des cardiologues rythmologues et électrophysiologistes français.® Il assiste le cœur, s'adapte à l'évolution de la pathologie, et peut être retiré simplement, sans risque critique pour le patient. Entièrement intraventriculaire, il fournit un soutien physiologique synchronisé avec les contractions naturelles du cœur. Il respecte le flux sanguin naturel et ne nécessite pas de pontage aortique. Il s'agit du premier dispositif miniaturisé – à peine 10 cm - qui s'adapte aux besoins des patients comme un stimulateur cardiaque, ce qui permet un traitement selon la gravité et l'évolution de la maladie. Il n'a aucun câble d'alimentation extérieur car il est rechargé par un système de transfert d'énergie transcutané (TET), nécessitant très peu d'énergie évitant ainsi tout risque d'infection. Le dispositif est implanté selon une procédure mini-invasive à cœur battant, couramment pratiquée par les chirurgiens cardiaques, d'une durée moyenne de 90 minutes, limitant toute modification physiologique. Grâce à ses fonctionnalités uniques, FLOWMAKER® représente une alternative thérapeutique efficace pour plus de 200 000 patients par an atteints d'insuffisance cardiaque sévère qui ne peuvent bénéficier des solutions thérapeutiques actuelles

À propos de FineHeart - [FineHeart](#)

FineHeart est une société de dispositifs médicaux basée à Bordeaux, au stade clinique. Son produit innovant FLOWMAKER®, pourrait traiter 200 000 patients atteints d'insuffisance cardiaque grave chaque année. FineHeart cible dans un premier temps les 50 000 patients les plus sévères, éligibles à une assistance cardiaque, mais non traités par les LVADs actuels. Ce premier marché potentiel est estimé à de plus de 5 milliards US \$.

FineHeart a été créée par Arnaud Mascarell, CEO et une équipe de chirurgiens cardiaques et d'électrophysiologistes de renommée internationale dont le Dr. Stéphane Garrigue, CSO inventeur du concept et le Dr. Philippe Ritter, co-inventeur de la resynchronisation cardiaque (CRT). La société détient un portefeuille international de 147 brevets répartis dans 25 familles différentes.

FineHeart bénéficie du soutien d'un large panel d'investisseurs publics, privés, industriels et indépendants : dont les groupes français Lauak et Doliam, FineHeart Founders ainsi que les fonds d'investissements et actionnaires historiques Aquiti, Broadview Ventures, Galia, Irdi, M Capital, NACO, UI Investment, Verve Ventures. FineHeart est également financé par l'Union Européenne (EIC), Bpifrance, les Régions Nouvelle Aquitaine et Région Centre.

A propos du plan France 2030

Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, santé, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique et industrielle, et **positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain**. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de **répondre de manière compétitive aux enjeux écologiques et d'attractivité** du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence pour ainsi **renforcer la souveraineté et l'indépendance française** dans des secteurs clés. 50 % des dépenses seront en ce sens consacrées à la décarbonation de l'économie, et 50% fléchées au profit d'acteurs émergents, porteurs d'innovation sans impact défavorable sur l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

Sera mis en œuvre collectivement : le plan est pensé et déployé **en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens** qui ont contribué à en déterminer les orientations stratégiques comme les actions phares. Les **porteurs de projets** sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (**ADEME**), l'Agence nationale de la recherche (**ANR**), **Bpifrance** et la Caisse des Dépôts et Consignations (**CDC**).

European
Innovation
Council



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE